



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E92814

VALABLE JUSQU'AU 27/11/2026

ÉDITÉ LE

27/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1997

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 18/02/2025
90 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Siret : 412 786 303 00039

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4301238

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 149512412

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 149512412

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : AVENIR MURS ET TOITURES 01

Sigle : AVENIR MURS ET TOITURES 01
9 AVENUE ARSENE D'ARSONVAL
ZI NORD
01000 BOURG-EN-BRESSE

Téléphone : 04 74 23 64 96

Fax :

Portable : 06 78 50 85 63

Site Internet :

E-mail : contact@amt01.fr

Responsabilité légale :
BATI ML (950 779 264) / DE THOISY LUCAS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	25/11/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	19/11/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	17/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	25/11/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	17/12/2024
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.